

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0682

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Corbas - Lyon

Objet : Attribution de subventions au titre du soutien au patrimoine culturel - Année 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimeifeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0682**

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Corbas - Lyon

Objet : Attribution de subventions au titre du soutien au patrimoine culturel - Année 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine, la Métropole souhaite accompagner et animer des démarches qui contribuent à définir une identité partagée.

La conservation et la mise en valeur du patrimoine constituent un facteur de prise de conscience d'une histoire et d'une construction commune pour les habitants d'un territoire. L'identité de la Métropole peut se fonder sur un patrimoine riche et divers, valorisé par des structures de tailles et objets différents ainsi que sur une population riche de la diversité de ses origines et consciente de son passé.

La valorisation, la conservation, la médiation et la transmission du patrimoine s'effectuent sur le territoire par une galaxie d'acteurs associatifs et institutionnels qui contribuent par leur diversité d'approches, de thématiques, de publics, d'échelles et d'actions, à la construction progressive d'un récit commun. À l'instar de son action dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, la Métropole souhaite jouer un rôle de coordination et de soutien de ces actions dans leur diversité.

Ces modalités d'intervention interviennent en complémentarité d'autres actions développées par les grands équipements de la Métropole, comme Lugdunum, le Musée des Confluences ou les Archives départementales et métropolitaines ainsi que d'autres institutions relevant des communes, comme le musée Gadagne, les Archives municipales, la Bibliothèque municipale de Lyon ou le Rize à Villeurbanne, par exemple.

Par le soutien accordé à certaines de ces organisations, la Métropole entend initier et animer la mise en réseau des acteurs œuvrant dans le champ du patrimoine et qui contribuent, par leur action, à une mise en récit du territoire.

II - Subventions aux associations patrimoniales

La Métropole souhaite soutenir des associations qui, par leurs projets, contribuent à la mise en valeur du patrimoine architectural, archéologique, technique et scientifique. Ces projets favorisent, également, la médiation et la diffusion de ces connaissances auprès des habitants de la Métropole.

L'association Espaces aéro Lyon-Corbas anime et enrichit le musée de l'aviation situé en bordure de l'aérodrome de Corbas. Ce musée est ouvert à tous les publics et l'association organise des visites guidées, gère les collections et les restaurations d'aéronefs. En 2021, 4 aéronefs seront mis en chantier de restauration par l'association qui souhaite également consolider ses activités pédagogiques et culturelles. Pour 2021, il est proposé de soutenir cette association, pour un montant de 2 000 €.

L'association Renaissance du Vieux Lyon travaille à la sauvegarde et la mise en valeur du Vieux Lyon, site classé au patrimoine mondial de l'Unesco, pour favoriser un tourisme culturel respectueux. L'association contribue à entretenir et enregistrer l'histoire des lieux et de ses habitants, contribue à la connaissance par des publications et des expositions et à la diffusion par des interventions auprès des différents publics, scolaires et individuels. Pour 2021, l'association va, en particulier, participer à l'élaboration d'un nouveau plan de gestion du site Unesco, constituer des archives sonores de la Mémoire du Vieux Lyon et participer au collectif d'initiative citoyenne pour une végétalisation des quartiers anciens. Il est proposé de soutenir cette association en 2021, pour un montant de 2 500 €.

L'association des Amis de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée participe à la programmation de colloques, séminaires, journées d'études et conférences et aide les chercheurs pour la diffusion de leurs travaux. Pour 2021, l'association souhaite aider à l'édition de travaux de chercheurs liés au Laboratoire des mondes antiques et au musée des moulages. Il est proposé de soutenir cette association en 2021, pour un montant de 1 500 €.

Le versement des subventions interviendra en une seule fois, par paiement direct, dès que la présente délibération aura été rendue exécutoire.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2021, des subventions de fonctionnement, d'un montant de :

- 2 000 €, au profit de l'association Espaces Aéro Lyon Corbas,
- 2 500 €, au profit de l'association Renaissance du Vieux-Lyon,
- 1 500 €, au profit de l'association des Amis de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 6 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5160.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-266467-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
